

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
27

Conseillers absents :
2

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 150/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 28 voix (dont 1 procuration)

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20200914-150_09_2020-DE
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
27

Conseillers absents :
2

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 151/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 2

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JUILLET 2020 à 19h45
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

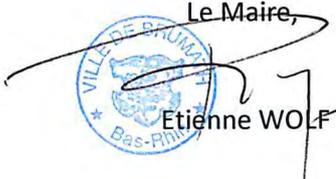
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 à 19h45.

LE PROCES-VERBAL EST APPROUVE PAR 28 VOIX POUR (dont 1 procuration)

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20200914-151_09_2020-DE
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 152/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 3

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JUILLET 2020 à 20h00
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 à 20h00.

LE PROCES-VERBAL EST APPROUVE PAR 28 VOIX POUR (dont 1 procuration) ET 1 ABSTENTION (J-M DELAYE)

Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20200914-152_09_2020-DE
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 153/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 4

Titre	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

L'article L.2541-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du Conseil Municipal.

Le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Brumath a été adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la présente séance.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L.2541-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, celui-ci doit adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE

le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Brumath tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 29 VOIX (dont 1 procuration)

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 154/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 5

Titre	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'EPSAN DE BRUMATH
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Suite aux élections municipales de 2020, la composition des conseils de surveillance des établissements publics de santé doit être actualisée.

Les conseils de surveillance des établissements publics de santé de ressort départemental composés de 15 membres comprennent au titre des représentants des collectivités territoriales le maire de la commune siège de l'établissement principal ou son représentant.

Le Maire de Brumath est membre de droit du conseil de surveillance de l'EPSAN de Brumath. Le Maire y siège également en qualité de conseiller départemental, il y a lieu de désigner son représentant au sein de cette instance.

L'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriale dispose que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes.

Il est procédé à un appel à candidatures.

Sont candidats :

- Mme Patricia KOLB
- M. Laurent LUMEN

L'article L.2121-21 du CGCT prévoit que cette désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si le Conseil Municipal en est d'accord à l'unanimité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'article R.6143-3 et suivants du Code de la santé publique,
Considérant la nécessité de désigner un représentant de la Ville de Brumath au sein du Conseil de Surveillance de l'EPSAN de Brumath,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité que la désignation du représentant de la Ville au sein du Conseil de Surveillance de l'EPSAN se fera par un vote à main levée.

PROCEDE

Au vote du représentant au sein du conseil de surveillance de l'EPSAN de Brumath à main levée.

Nombre de suffrages obtenus par chacun des candidats :

- Mme Patricia KOLB : **23 voix**
- M. Laurent LUMEN : **5 voix (dont 1 procuration)**

ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)

DESIGNE

Mme Patricia KOLB en qualité de membre du Conseil de surveillance de l'EPSAN de Brumath.

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 155/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 6

Titre	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LA GRAFENBOURG
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Suite aux élections municipales de 2020, la composition des conseils de surveillance des établissements publics de santé doit être actualisée.

Les conseils de surveillance des établissements publics de santé comprennent au titre des représentants des collectivités territoriales le maire de la commune siège de l'établissement principal ou son représentant.

Le Maire est membre de droit du conseil de surveillance du Centre Hospitalier La Grafenbourg. Il y a lieu de désigner son représentant au sein de cette instance.

L'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriale dispose que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes.

Il est procédé à un appel à candidatures.

Sont candidates :

- Mme Pauline JUNG
- Mme Catherine MOREL

L'article L.2121-21 du CGCT prévoit que cette désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si le Conseil Municipal en est d'accord à l'unanimité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'article R.6143-1 et suivants du Code de la santé publique,
Considérant la nécessité de désigner un représentant de la Ville de Brumath au sein du Conseil de Surveillance
du Centre Hospitalier La Grafenbourg,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité que la désignation du représentant de la Ville au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier La Grafenbourg se fera par un vote à main levée.

PROCEDE

Au vote du représentant au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Grafenbourg à main levée.

Nombre de suffrages obtenus par chacun des candidats :

- Mme Pauline JUNG : **23 voix**
- Mme Catherine MOREL : **5 voix (dont 1 procuration)**

ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)

DESIGNE

Mme Pauline JUNG en qualité de membre du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier La Grafenbourg.

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 156/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 7

Titre	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE BRUMATH ET DES ENVIRONS EN VUE DE L'ORGANISATION DES JOURNEES DU PATRIMOINE 2020
Service référent	Direction de la Vie Associative, du Sport et de la Culture
Rapporteur	Madame Ariane PITSILIS

Les Journées Européennes du Patrimoine se dérouleront les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020.

Dans ce cadre, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Brumath et des Environs organisera tout au long du week-end une série d'animations, avec reconstitution d'un camp romain et dégustation de recettes d'époque.

Afin de pouvoir financer cette animation, l'association sollicite une participation financière de la Ville de Brumath d'un montant de 1 500 €.

La Commission Culture et Animation, réunie le 25 juin 2020, a émis un avis favorable à cette demande.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la Commission Culture et Animation,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le versement d'une subvention de 1 500 € à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Brumath et des Environs.

PRECISE

que les crédits correspondants seront prélevés du compte 6574 du budget principal.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 VOIX (dont 1 procuration)

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 157/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 8

Titre	MARCHE DE NOËL DE BRUMATH - TARIFICATION DES STANDS
Service référent	Direction de la Vie Associative, du Sport et de la Culture
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Le Marché de Noël de Brumath se déroulera les samedi 5 et dimanche 6 décembre 2020. Cette année, la municipalité a émis le souhait d'assurer l'organisation de la manifestation en régie.

Il y a donc lieu d'établir une tarification spécifique qui sera appliquée à la location des stands.

Les propositions de tarifications pour la location des stands sont les suivantes :

- Entreprise et association brumathoise : 25 €
- Entreprise et association extérieure : 35 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la tarification pour la location des stands du Marché de Noël fixée comme suit :

- Entreprise et association brumathoise : 25 €
- Entreprise et association extérieure : 35 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 VOIX (dont 1 procuration)

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 158/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 9

Titre	REITERATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT - ALSACE HABITAT
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La Ville de Brumath garantit un emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires à hauteur de 100%. Cet emprunt a financé la construction de 16 logements Rue de la Hardt à Brumath. Le capital restant dû s'élève à 721 228 €.

La SIBAR, devenue Alsace Habitat, a procédé à un réaménagement des conditions financières de cet emprunt. Dorénavant, les intérêts seront calculés sur la base d'un taux fixe de 0,42% au lieu de la prise en compte du taux du livret A.

De plus, la durée, résiduelle d'amortissement a été ramenée de 16 ans à 15 ans.

Ces nouvelles conditions permettent de réduire les frais financiers et d'assurer une protection contre la hausse des taux.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Conformément à l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités, Monsieur le Maire ne prend pas part au débat ni au vote.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code civil ;
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les dispositions suivantes :

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 27 VOIX (dont 1 procuration)

ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 159/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 10

Titre	PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2020
Service référent	Direction de la Vie Associative, du Sport et de la Culture
Rapporteur	Monsieur Éric JEUCH

La Ville de Brumath participe depuis de nombreuses années au concours des villes et villages fleuris. La Ville est primée à hauteur de 3 fleurs, signe d'une grande qualité du fleurissement de ses espaces publics.

Le fleurissement d'une ville concerne également ses habitants. En effet, le label des villes et villages fleuris prend aussi en compte le degré de participation des citoyens à l'embellissement de la cité. Alsace Destination Tourisme organisera en septembre 2020 son concours de fleurissement sur le Département du Bas-Rhin, primant les collectivités territoriales mais également les particuliers.

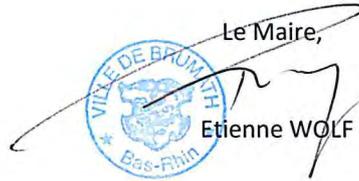
Aussi, afin d'encourager les habitants de Brumath à fleurir leurs espaces privés, la Ville de Brumath a décidé de maintenir l'organisation du concours des maisons fleuries pour l'année 2020 particulièrement limitée en termes de manifestations suite à la crise sanitaire du Coronavirus. Une dotation selon la catégorie définie de fleurissement est versée aux lauréats de ce concours.

Cette année, le nombre d'inscrits au concours des maisons fleuries est particulièrement important, cependant toutes les catégories ne comportent pas de lauréats. Afin de ne pas pénaliser l'effort des concitoyens investis dans le fleurissement de leur habitation, une cérémonie sera organisée ultérieurement lorsque la situation sanitaire le permettra à nouveau.

que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 67 comptes 8233 – 6714 – fleurissement du budget primitif 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 VOIX (dont 1 procuration)

Le Maire,

Etienne WOLF



Les prix attribués aux lauréats du concours des maisons fleuries ces dernières années étaient traditionnellement fixés de la manière suivante :

CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN

Prix n°	Montant
1	200 €
2	150 €
3	100 €
4 à 6	50 €

CATEGORIE : MAISONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT

Prix n°	Montant
1	150 €
2	75 €
3	50 €

CATEGORIE : IMMEUBLES COLLECTIFS

Prix n°	Montant
1	150 €
2	75 €
3	50 €

CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES

Prix n°	Montant
1	100 €

En 2019, aucune inscription n'était recensée dans la catégorie immeuble collectif. Le Conseil Municipal avait donc décidé de modifier l'organisation des catégories afin de réaffecter les montants de cette catégorie dans les autres catégories de lauréats de façon suivante :

CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN

Prix n°	Montant
1	200 €
2	150 €
3	100 €
4 à 6	50 €

CATEGORIE : MAISONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT

Prix n°	Montant
1	200 €
2	125 €
3	75 €
4 à 6	50 €

CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES

Prix n°	Montant
1	100 €

Pour l'année 2020, il y a lieu de fixer le montant des prix alloués et de réaffecter les catégories de prix pour que chaque participant puisse être primé pour son engagement d'embellissement de son habitation :

CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN

Prix n°	Montant
1	200€
2	150€
3	100€
4 à 6	50€

CATEGORIE : MAISONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT

Prix n°	Montant
1	150€
2	100€
3	55€
4 à 7	30€

CATEGORIE : IMMEUBLES COLLECTIFS

Prix n°	Montant
1	75€
2	50€

CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES

Prix n°	Montant
1	100 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer les catégories de lauréats et le montant des prix comme suit :

CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN

Prix n°	Montant
1	200€
2	150€
3	100€
4 à 6	50€

CATEGORIE : MAISONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT

Prix n°	Montant
1	150€
2	100€
3	55€
4 à 7	30€

CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES

Prix n°	Montant
1	75€
2	50€

CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES

Prix n°	Montant
1	100 €

PRECISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 160/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 11

Titre	DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – REFECTION DES SOUBASSEMENTS EXTERIEURS ET DU CHŒUR DE L’EGLISE CATHOLIQUE
Service référent	Direction de l’Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur le Maire

Les murs périphériques de l’église catholique ont subi pendant de nombreuses années des dégradations liées à des remontées capillaires. Pour y remédier, une barrière hydrofuge a été mise en œuvre en 2018. Plusieurs mesures, tant sur les faces intérieures qu’extérieures, ont démontré l’efficacité de l’intervention puisque les taux d’humidité relevés sont repassés en-dessous des seuils acceptables.

En mai 2020, les faces intérieures des murs ont été repeintes. Afin de parachever l’opération, il est envisagé en 2021 la réfection des murs extérieurs et la mise en œuvre d’un système de drainage périphérique.

Les travaux suivants sont prévus :

- Soubassements et pierres d’encadrement en grès :
 - Purge des supports afin d’éliminer toutes les matières non solitaires et les anciennes réparations,
 - Dessalement visant à assainir les parties conservées,
 - Restauration des dalles endommagées avec un mortier minéral teinté dans la masse,
 - Mise en œuvre d’une lasure afin d’uniformiser et de protéger la pierre.
- Système de double drainage périphérique par galets, y compris déplacement du caniveau existant.
- Partie basse des façades :
 - Lessivage au jet à haute pression,
 - Préparation du support (sondage et rebouchage des parties non adhérentes),
 - Entoilage d’une fibre de verre dans un enduit minéral teinté dans la masse.

- Partie haute des façades :
 - Lessivage au jet à haute pression,
 - Préparation du support,
 - Peinture minérale en deux couches (teinte identique à celle de la partie basse – cette partie n’ayant pas été endommagée par les remontées capillaires, il n’est pas nécessaire d’y appliquer une fibre de verre).

Ces travaux sont estimés à 81.521 € TTC.

Il est par ailleurs envisagé de rafraîchir la peinture de la voûte et du fond du chœur, marqués par la suie. Un devis a été établi à 2.808 € TTC.

L’ensemble de l’opération se monte à près de 84.400 € TTC et pourrait être partiellement financée par une subvention départementale, la Ville de Brumath assurant la prise en charge du complément.

Le plan de financement prévisionnel de l’opération se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Réfection des murs extérieurs	67 934	Conseil Départemental – taux modulé 14%	9 838
Peinture voûte et fond du chœur	2 340	Ville de Brumath	60 436
TOTAL	70 274		70 274

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
 Considérant l’éligibilité du dossier de réfection des soubassements extérieurs et du chœur de l’église catholique au titre des aides départementales,
 Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la réalisation des travaux de réfection des soubassements extérieurs et du chœur de l’église catholique.

SOLLICITE

à ce titre une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux.

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer les autorisations de travaux et à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

DIT

que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront prévus au budget principal 2021.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 28 VOIX (dont 1 procuration)

CONTRE : 1 (J-M DELAYE)

Accusé de réception en préfecture
 067-216700674-20200914-160_09_2020-DE
 Date de télétransmission : 17/09/2020
 Date de réception préfecture : 17/09/2020

Le Maire,

 Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 161/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 12

Titre	DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – RENOVATION DU LAVOIR
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Le lavoir situé rue de l'Angle est un lieu de promenade prisé des Brumathois du centre-ville en quête d'un espace naturel au bord de la Zorn. Le bâtiment est en mauvais état et une rénovation complète s'impose.

Les travaux suivants permettraient sa remise en valeur :

- remplacement des tuiles,
- mise en peinture de la charpente en bois,
- réfection complète des garde-corps,
- reprises ponctuelles du muret et des marches en béton,
- mise en œuvre d'une assise en bois sur le muret,
- implantation de corbeilles de propreté,
- plateforme avec garde-corps,
- aménagements paysagers, plantations et enrochement.

L'opération est estimée à 75.000 € TTC et pourrait être partiellement financée par une subvention départementale, la Ville de Brumath assurant la prise en charge du complément.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Couverture – remplacement des tuiles	12 500	Conseil Départemental – taux modulé 14%	8 750
Charpente – mise en peinture	5 000	Ville de Brumath	53 750
Garde-corps – réfection complète	10 000		
Muret et marches en béton – reprises ponctuelles et peinture	5 000		
Mobilier urbain – assise bois sur muret et corbeilles	3 500		
Plateforme avec garde-corps	20 000		
Aménagement paysager – plantations et enrochement	6 500		
TOTAL	62 500		

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Considérant l'éligibilité du dossier de rénovation du lavoir au titre des aides départementales,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la réalisation des travaux de rénovation du lavoir.

SOLLICITE

à ce titre une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux.

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer les autorisations de travaux et à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

DIT

que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront prévus au budget principal 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 VOIX (dont 1 procuration)

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20200914-161_09_2020-DE
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020

Le Maire,

Etienne WOLF


Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 162/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 13

Titre	AUTORISATION D'URBANISME POUR LA SECURISATION DE L'ESCALIER EXTERIEUR DU CENTRE OMNISPORT
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Le concierge du centre omnisport a constaté à plusieurs reprises la présence d'adolescents sur la toiture du bâtiment. Ces derniers avaient escaladé l'escalier de secours extérieur qui donne sur l'aire de basket. Afin d'éviter ces intrusions, au demeurant fort dangereuses pour les jeunes (risques de chute du toit), il est proposé d'enclouonner l'escalier par une structure composée de panneaux métalliques avec des mailles de 5 centimètres de large empêchant toute escalade.

Les crédits relatifs à cette opération ont été inscrits au budget 2020.

La modification de l'aspect de la façade nécessite le dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour la sécurisation de l'escalier extérieur du centre omnisport.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 28 VOIX (dont 1 procuration)

ABSTENTION : 1 (J. OBRECHT)

Le Maire,
Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 163/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 14

Titre	ACQUISITION D'ORDINATEURS, CLIENTS LEGERS, ECRANS, TABLETTES, EQUIPEMENTS INFORMATIQUES : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses communes membres, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande publique.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet l'acquisition d'ordinateurs, clients légers, écrans, tablettes, équipements informatiques.

Sur cette base, en plus de la CAH, les collectivités ou entités suivantes ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes :

- Commune de Bischwiller,
- Commune de Brumath,
- Commune de Donnenheim,
- Commune de Haguenau,
- Commune de Niedermodern,
- Commune de Schweighouse,
- Commune de Olwisheim.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier de la consultation mise en œuvre après son adhésion.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Sur la proposition du rapporteur,

ACCEPTÉ

en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les fournitures et prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe.

APPROUVE

le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées.

CHARGE

Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 28 VOIX (dont 1 procuration)

ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)

Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20200914-163_09_2020-DE
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 164/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 15

Titre	MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS DEDIES A L'INFORMATION A LA POPULATION ET AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DU RESEAU RITMO : adhésion à un groupement de commandes
Service référent	Service Communication
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses communes membres, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi par les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande publique.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la mise à disposition, l'installation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains dédiés à l'information à la population et au transport de voyageurs du réseau RITMO.

Sur cette base, en plus de la CAH, les collectivités ou entités suivantes ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes :

- Commune de Bischwiller,
- Commune de Brumath,
- Commune de Haguenau.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier de la consultation mise en œuvre après son adhésion.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ

en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les fournitures et prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement ; et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe.

APPROUVE

le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées.

CHARGE

Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 25 VOIX

ABSTENTIONS : 4 (J-M DELAYE, K. DIEMER, L. LUMEN, J-F GRASSER par procuration)

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 165/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 16

Titre	DENOMINATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - STADE REMY HUCKEL
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Daniel HUSSER

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil Municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Par délibération du 4 juillet 2005, le Conseil Municipal avait décidé de dénommer le stade municipal « *Stade Rémy HUCKEL* ».

Suite aux récents travaux de rénovation réalisés au stade, il y a lieu de nommer les différents équipements municipaux, à savoir les terrains de football et le stade d'athlétisme.

Il est également proposé de modifier la dénomination actuelle du site du stade telle qu'arrêtée par délibération du 4 juillet 2005.

Ainsi, sur proposition de la Commission Sport et Vie Associative réunie le 9 juillet dernier, il est envisagé de dénommer les équipements sportifs du stade comme suit :

- Pour le Stade Rémy Huckel : « Complexe Sportif Rémy HUCKEL » ;
- Pour le terrain de football situé au centre de l'ancienne piste d'athlétisme (ex terrain d'honneur) : « Terrain de football Dr Joseph HANNS » ;

- Pour le terrain de football synthétique : « Terrain de football DINGOLFING » ;
- Pour le terrain de football central : « Terrain de football Albert et Daniel HUMMEL » ;
- Pour la nouvelle piste d'athlétisme et le terrain de football en son sein : « Stade d'Athlétisme Hubert STEINMETZ ».

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de la Commission Sport et Vie Associative du 9 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de dénommer ainsi les équipements du stade municipal :

- Pour le Stade Rémy Huckel : « Complexe Sportif Rémy HUCKEL »
- Pour le terrain de football situé au centre de l'ancienne piste d'athlétisme (ex terrain d'honneur) : « Terrain de football Dr Joseph HANNS »
- Pour le terrain de football synthétique : « Terrain de football DINGOLFING »
- Pour le terrain de football central : « Terrain de football Albert et Daniel HUMMEL »
- Pour la nouvelle piste d'athlétisme et le terrain de football en son sein : « Stade d'Athlétisme Hubert STEINMETZ ».

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 VOIX (dont 1 procuration)



Le Maire,
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 166/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 17

Titre	DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AGREMENT - SERVICE CIVIQUE
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée, notamment au sein d'une collectivité territoriale dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif à savoir : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement internationale et action humanitaire, intervention d'urgence.

La délibération du 26 juin 2017 a mis en place le dispositif au sein de la Ville de Brumath et a donné lieu à un agrément daté du 8 août 2017.

Pour pouvoir continuer à bénéficier de ce dispositif d'engagement de jeunes volontaires, la Ville de Brumath doit solliciter l'obtention du renouvellement de cet agrément auprès de l'Agence du Service Civique. L'agrément est délivré pour 3 ans.

D'une durée de 6 à 12 mois, le contrat d'engagement de chaque jeune volontaire donne lieu à une couverture sociale prise en charge par l'Etat, ainsi qu'une indemnisation partagée entre l'Etat et l'organisme d'accueil. Les modalités d'indemnisation sont fixées par le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique. Les contrats sont établis pour une quotité horaire minimum de 24 heures hebdomadaires.

Depuis l'année 2017, 5 services civiques ont été accueillis à la Ville de Brumath. L'intitulé de leur mission était la suivante : « Ensemble : changeons les comportements aux abords des écoles ».

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Service National et notamment son titre 1^{er} bis issu de la loi n°2010-241 du 10 mars 2010,
Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2017,
Considérant que la Ville de Brumath a fixé la jeunesse comme un axe prioritaire et qu'elle s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus d'accompagnement de volontaires en service civique,
Considérant qu'une expérience d'engagement volontaire permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'exercer leur citoyenneté ainsi que l'acquisition de compétences,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer une demande de renouvellement d'agrément auprès de l'Agence de Service Civique et à signer les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

DIT

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville de Brumath.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 28 VOIX (dont 1 procuration)

ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
1

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 septembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 167/09/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER, Jean-Michel DELAYE (arrivé au point 3).

Excusé avec procuration :

Jean-François GRASSER donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 18

Titre	MUTUALISATION DU PERSONNEL - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE BRUMATH ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de Haguenau et à la Ville de Brumath d'exercer pleinement et efficacement leurs compétences, il a été convenu par voie de convention de mettre à disposition réciproquement entre les deux collectivités les agents de certains services.

Pour ce faire, des taux de mise à disposition par services ont été définis et sont applicables pour l'ensemble des agents des services concernés, quel que soit leur statut.

Ces taux de mise à disposition peuvent être modifiés par voie d'avenant, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, ou si une disposition législative ou réglementaire le nécessitait.

Considérant l'évolution des taux de mutualisation découlant de l'évolution des missions de certains agents, il y a lieu de réviser ces taux de mutualisation pour l'année 2020, tel que figurant au projet d'avenant annexé au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Brumath et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, telle qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer cet avenant et à prendre toute décision afférente à son application.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 28 VOIX (dont 1 procuration)

CONTRE : 1 VOIX (J-M DELAYE)

Le Maire,

Etienne WOLF

